

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2024

Présents :

CAZAUD Sandrine, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, MARTY Claude, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAN Thierry, SEILHAN David et TOURENQ Pierre.

Absents excusés :

CHAUSSENET-PONS Candice
HOARAU Alain – procuration à DIEUDONNÉ Walter
MARIANI Stéphanie
ROUAIX Noël – procuration à SEILHAN David

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLANET

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2024*
- *Relevé des décisions du Maire*
- *Convention de superposition et de gestion du « pont de pierres » entre la commune et la SNCF*
- *Recensement de la population 2025*
- *Transfert de propriété de la voie verte entre la commune et le Conseil départemental*
- *Renouvellement de la mise à disposition de personnel communal au SIVE de Vernajoul-Baulou*
- *Sécurisation de la RD 231 aux abords de l'école primaire*
- *Point sur la rentrée scolaire*
- *Point sur la vie associative*
- *Organisation journée « Escapade sur les sentiers » du 5 octobre 2024*
- *Informations diverses*

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Relevé des décisions du Maire

N°	DATE	OBJET
1	29/01/2024	Demande de subvention pour l'équipement de la salle multi-activités – FDAL 2024
2	08/02/2024	Demande de subvention pour l'équipement de la salle multi-activités – DETR 2024
3	12/02/2024	Demande de subvention pour l'équipement de la salle multi-activités – FDAL 2024 <i>ANNULE ET REMPLACE DECISION 1</i>
4	25/07/2024	Virement de crédits
5	11/09/2024	Rétrocession d'une concession funéraire

III. Convention de superposition et de gestion du « Pont de Pierres » entre la commune et la SNCF

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la loi Didier susmentionnée vise à répartir les responsabilités et les charges financières concernant notamment les ouvrages d'art. Il s'agit donc pour la commune du « Pont de Pierres », situé au-dessus de la ligne ferroviaire de Portet St Simon à Puigcerda.

Le potentiel fiscal communal étant inférieur à 10 k€, cette loi permet à SNCF Réseau de poursuivre les opérations de surveillance et de maintenance bien que l'ouvrage appartienne à la commune.

Il y a donc lieu de régulariser administrativement les modalités de répartition par le biais d'une convention, dont Monsieur le Maire donne lecture.

Le Conseil municipal, compte-tenu des enjeux financiers mais également des responsabilités que cela représente pour la commune, et dans l'attente de compléments d'informations, décide d'ajourner la décision.

<i>POUR – 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Recensement de la population 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est concernée par la campagne 2025 du recensement de la population, qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Il est donc question de nommer un coordonnateur ainsi que deux agents recenseurs.

Le Conseil municipal désigne :

- Emmanuelle CLANET en qualité de coordonnateur communal
- Aurélie DEJEAN et Mireille SEILHAN en qualité d'agents recenseurs

Et fixe la rémunération des deux agents recenseurs à 1 150 euros brut chacun.

<i>POUR – 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Transfert de propriété de la voie verte entre la commune et le Conseil départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la décision de transfert de propriété de la voie verte entre la commune et le Conseil départemental, il est désormais nécessaire de mandater un géomètre expert afin d'effectuer la division des parcelles cadastrées A 68 et A 1380 pour déterminer les emprises qui resteront propriété de la commune. Une fois le bornage réalisé, le conseil municipal devra délibérer de nouveau pour mettre à jour la liste des parcelles transférées.

VI. Renouvellement de la mise à disposition de personnel communal au SIVE de Vernajoul-Baulou

Monsieur le Maire rappelle que deux agents communaux sont mis à disposition du SIVE de Vernajoul-Baulou depuis sa création. Il s'agit d'un agent technique et d'un agent d'animation, respectivement mis à disposition pour 31h (88 % du temps de travail) et 30 h hebdomadaires (100 % du temps de travail). Désormais, il n'est plus nécessaire de saisir la commission administrative paritaire, ni de délibérer. Seules les conventions entre la commune et le SIVE doivent être établies pour une durée de 3 ans.

VII. Sécurisation de la RD 231 aux abords de l'école primaire

La question de la sécurité aux abords de l'école primaire se pose de nouveau, notamment en raison de l'augmentation des usagers qui empruntent cet itinéraire aux heures de pointe, et donc également d'entrées et sorties d'école. Jean-Pierre PELISSIER a réalisé une visite sur les lieux avec le Directeur du service des routes du Département. Des comptages et mesures de vitesse vont être réalisés afin de mettre en œuvre les solutions les plus adaptées compte-tenu de la typologie très complexe des lieux.

VIII. Point sur la rentrée scolaire

Claude MARTY, Président du SIVE, annonce les effectifs de l'école pour cette année. Sur 59 élèves, 46 viennent de Vernajoul, 7 de Baulou et 6 extérieurs. La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le prochain Conseil d'Ecole et du SIVE est prévu le mardi 15 octobre 2024.

IX. Point sur la vie associative

Sylviane RÉGALON rend compte de l'actualité des associations et des différentes animations prévues :

- L'association Loulié-tu reconduit le Marché de Noël, qui aura lieu le 8 décembre 2024.
- Le VAC a organisé une soirée « sponsors » le 13 septembre 2024
- Les différentes sections des Amis du Viaduc ont repris leurs différentes activités (danses du monde, gym douce, marche, jeux de société)
- Organisation des festivités de fin d'année (11 novembre, goûter inter-génération, arbre de Noël de la mairie)
- Inauguration de la salle multi-activités à programmer en fonction des agendas des partenaires institutionnels et financiers

X. Organisation journée « Escapade sur les sentiers » du 5 octobre 2024

Lauriane Grellet annonce l'organisation de la journée durant laquelle 4 randonnées seront proposées. Un parcours sera remis le jour même en fonction du sentier choisi. A l'issue des randonnées, une exposition et un apéritif seront organisés à la salle multi-activités.

Par ailleurs, elle indique qu'il est fort dommage que certaines balises aient été retirées, et ce à plusieurs reprises, par des personnes mal intentionnées.

XI. Informations diverses

- Entretien de la salle multi-activités : des devis sont en cours auprès d'entreprises de nettoyage. Il faudra ensuite déterminer la fréquence (hebdomadaire, mensuel ou ponctuel).
- Coût définitif de la salle multi-activités : 844 912.26 € HT / 1 012 251.33 € TTC.
- Demande de château gonflable à la salle multi-activités pour un mariage en septembre 2025 : avis défavorable en raison des pelouses et de l'accès des chasseurs à leur local.
- Arrêt du réseau cuivre (téléphone) : réunion publique à la salle de la mairie le mercredi 23 octobre 2024, notamment pour informer les foyers qui ne sont pas raccordés à la fibre optique. L'invitation sera diffusée par Orange.
- Thierry ROUAN, délégué du PNR annonce que le Syndicat mixte du PNR procède depuis 2020 à l'élaboration d'une nouvelle charte en vue du renouvellement de son classement par l'Etat en Parc naturel régional, pour la période 2025-2040. Selon le Code de l'Environnement, le projet de charte 2025-2040 doit faire l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 14 octobre au 24 novembre 2024. Cette information sera affichée et publiée sur les supports de communication municipaux (site internet, Panneau Pocket).

Séance close à 21h20